

**Conseil pontifical pour les Services de santé
Congrès de Pastorale de la Santé
Ephphatha ! La personne sourde messagère et témoin de l'annonce de
l'Évangile**

Cité du Vatican, 4-6 juin 2010

Conclusions d'application

Au terme de ce Congrès de pastorale intitulé « Ephphatha ! La personne sourde messagère et témoin de l'annonce de l'Évangile » et organisé par le Conseil pontifical pour les Services de santé, nous sommes arrivés à définir les instruments pour la réalisation de certaines priorités dans le domaine de l'intégration des non entendants dans la vie ecclésiale et, plus généralement, dans la société. Dans cette seconde étape de l'engagement du dicastère en faveur des personnes atteintes de surdité, des recommandations apparues à la fin de la Conférence internationale « Ephphatha ! La personne sourde dans la vie de l'Église », qui s'est tenue en novembre dernier, au Vatican, ont donc été accueillies et leur application a commencé. Ce résultat a été possible grâce à la participation active ou à l'adhésion de membres du Conseil pontifical même et d'autres dicastères du Vatican, de la Conférence épiscopale italienne et des diocèses de Rome, Bari, Brescia, Foggia, Chieti, Crotone, Padoue, Patti, Vicenza, Bologne, Palerme, Sulmona, l'Aquila, Trani, Modène, Tursi-Lanonegro, Venise, Messine, Pérouse, Terni, Rimini et Pordenone. Le personnel religieux, les spécialistes et les bénévoles se sont joints à ceux-ci. En outre, une grande contribution a été fournie par les représentants de l'Église des États-Unis, d'Espagne, d'Irlande et d'Allemagne venus spécialement à Rome pour le Congrès.

En résumé, voici les priorités et les instruments définis en ces trois journées de travail :

1. Offrir aux églises locales et particulières les moyens pour commencer à travailler « pour et avec » les personnes sourdes, aussi bien à partir d'éléments spécifiques en vue de la programmation pastorale que d'auxiliaires multimédia. Parmi ceux-ci, des DVD ciblés, contenant la traduction dans le langage des signes à utiliser comme auxiliaire dans le cheminement de formation et dans la participation à la vie de la communauté ecclésiale.
2. Veiller à la « formation des formateurs » et la propager de manière particulière, en premier lieu chez les futurs prêtres, le personnel religieux et tous les agents de la pastorale.
3. Comme il est apparu au cours de ce Congrès, on estime qu'il est d'une importance fondamentale que, dans les séminaires par exemple, il soit possible de s'approcher de la réalité des personnes non entendantes en apprenant les bases du langage des signes, leur vécu historique et

personnel, c'est-à-dire les difficultés qu'elles rencontrent dans la société et à l'école, mais aussi dans l'Église. Un tel programme de formation, avec les adaptations nécessaires, pourra être utilisé sous toutes les latitudes.

4. Au Conseil pontifical pour les Services de Santé, établir de manière permanente le groupe d'étude annoncé au cours de la Conférence internationale. Cet organisme assurera les qualités nécessaires et l'uniformisation au travail effectué dans ce cadre.
5. Préparer un espace Internet de référence, utile à la diffusion des initiatives ainsi qu'à la communication et à l'échange entre ceux qui travaillent dans le pastorale des personnes sourdes.
6. Promouvoir l'institution d'un certificat « ad hoc » pour ceux et celles qui traduisent en langage des signes dans le milieu ecclésial. On considère fondamental, en effet, d'effectuer une distinction nette entre le « traducteur » et le « facilitateur ». Ce dernier devra posséder des compétences religieuses suffisantes qui lui permettront de faire suivre correctement, par exemple au cours d'une liturgie religieuse, le processus de la fonction religieuse.

Enfin, tous les participants au Congrès, se sont engagés et s'engageront afin que les conclusions d'application soient pleinement concrétisées, pour répondre à ce qui a été sollicité par sa Sainteté Benoît XVI et rappelé au cours de l'ouverture des travaux de ce congrès par le Président du dicastère, Mgr l'archevêque Zygmunt Zimowski.

Cité du Vatican, le 6 juin 2010